Ce site utilise des cookies et vous laisse le choix d'accepter ou de refuser leur utilisation. ✓ OK, tout accepter En savoir plus

Les armées (Terre, Marine, Air)

Armée de Terre

Les formalités administratives sont à effectuer auprès des services administratifs de votre formation de rattachement.

Contacter également les différents correspondants de votre nouvelle affectation :

> le Bureau Environnement Humain (BEH)
> le Point d'Accueil Information (PAI) du GSBdD
> le bureau logement de la BdD
> votre président de catégorie

Marine nationale

Les formalités relatives au retour sont :

> soit communiquées par les bureaux administratifs et de gestion des formations respectives au cours de la deuxième partie de séjour
> soit abordées dans le guide d'accueil, site INTRAMAR : Fonctions RH / Portail RH / Politique / Condition du personnel (CPM) / Conditions de Vie et de Travail / Outre mer et étranger

Armée de l'Air

Les formalités sont à effectuer auprès des services administratifs de votre formation de rattachement.

Le bureau administration du personnel est votre interlocuteur privilégié.

Pensez également à contacter :

> le bureau logement de votre BdD
> la cellule condition du personnel (CCP) de votre BANG
> le point accueil information (PAI) de votre GSBdD

Dernière mise à jour : 10/2023